



Reconnaissance d un enfant

Par **emylie**, le **03/06/2012** à **21:12**

Bonjour, je vais prochainement me mariée et mon futur mari souhaiterai que ma fille porte le meme nom que nous .

ma fille porte mon nom depuis sa naissance , mais a ete reconnu par mon ex concubin (sans mon accord)
en juillet 2010 pour les 11mois de ma fille.

cette reconnaissance ne figure pas sur mon livret de famille.
jai seulement reçu une lettre de la mairie+ un nouvel acte de naissance (déposer par 2 policiers) a mon domicile.

es ce que le changement de nom sera possible ? quel demarches sont a effectuees?

Par **cocotte1003**, le **04/06/2012** à **06:07**

Bonjour, non il faut un motif sérieux pour que le tribunal accepte de changer un nom,
cordialement